



PUERTO BANÚS
Marbella 1970

COMMUNIQUÉ RECOUVREMENT TAXE 0

Marbella, le 10 mai 2018

PUERTO JOSE BANUS, S.A. se doit de vous informer que conformément à notre annonce du 11 avril dernier, nous procéderons au recouvrement de la TAXE 0 de 2017 à partir du mardi 15 mai. Nous effectuerons l'encaissement de l'année 2018 au cours du deuxième semestre de l'année.

Vous pourrez réaliser le paiement correspondant dans nos bureaux de Puerto Banús ou par virement bancaire.

Horaire de bureau : de 9 h 00 à 14 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00

Compte bancaire BANCO SABADELL : IBAN ES- 950081 7463 1900 0102 2604 (indiquer l'objet *TASA 0* et nom de l'embarcation).

Nous vous rappelons que la Taxe 0 ou taxe de navigation, est imposée par l'Autorité portuaire de Malaga, et qu'il ne s'agit pas d'une décision de Puerto Banús.

Qu'est-ce que la T-0 ?

Les taxes portuaires sont des taxes requises pour l'utilisation privative ou l'usufruit spécial de l'espace public portuaire et pour la prestation des services non commerciaux offerts par les Autorités portuaires.

La Taxe 0, réglementée par la Loi des Ports nationaux et de la Marine marchande, a été créée pour :

- La conservation des services d'aide à la navigation (phares, signaux maritimes, dispositifs visant à améliorer la sécurité de la navigation, etc.) prêtés par les Autorités portuaires.



PUERTO BANÚS
Marbella 1970

- Le service d'aide à la navigation prêté par la Société de sauvetage et de sécurité en mer (SASEMAR).

Qui doit payer la taxe T-0 ?

- Navires et embarcations de loisirs ou de sport avec longueur hors-tout > 9 mètres, si leur propulsion est à moteur et 12 mètres si la propulsion est à voile.
 - o Navires et embarcations dont la base est un port espagnol : paiement annuel.
 - o Navires et embarcations dont la base n'est pas un port espagnol : paiement journalier.
- Navires et embarcations de loisirs ou de sport avec longueur hors-tout < 9 mètres si leur propulsion est à moteur.
 - o Navires et embarcations dont la base est un port espagnol : en une seule fois au moment de l'entrée en vigueur du recouvrement de la taxe ou au moment de l'immatriculation.
 - o Navires et embarcations dont la base n'est pas un port espagnol : journalier.

Comment est calculée la taxe T-0 ?

Le montant de la taxe T-0 est le résultat du montant de base multiplié par le coefficient défini par la longueur hors-tout de l'embarcation et par la superficie occupée par l'embarcation (longueur hors-tout x maître bau) en m².

Montant de base = A. Portuaire (0,29) + SASEMAR (0,28) = 0,57

Total = Montant de base x coef. en fonction de longueur hors-tout x longueur hors-tout x maître bau



PUERTO BANÚS
Marbella 1970

	Coef.	Montant total	Périodicité de paiement
BASE DANS PORT ESPAGNOL			
Moteur longueur hors-tout > 9 m	16	9,12 €/m ² /an	Annuel
Moteur longueur hors-tout < 9 m	40	22,80 €/m ²	Une seule fois
Voile longueur hors-tout > 12	16	9,12 €/m ² /an	Annuel
Voile longueur hors-tout < 12	Exonéré		
BASE DANS PORT À L'ÉTRANGER			
Moteur longueur hors-tout	16	0,025 €/m ² /jour	Journalier
Moteur longueur hors-tout	40	0,062 €/m ² /jour	Journalier
Voile longueur hors-tout > 12 m	16	0,025 €/m ² /jour	Journalier
Voile longueur hors-tout < 12	Exonéré		

Quand la taxe T-O doit-elle être payée ?

Lorsque la base est Puerto Banús (plus de 182 jours par an), la taxe doit faire l'objet d'un paiement anticipé selon le tableau défini dans le paragraphe précédent. Au moment du paiement de la taxe, Puerto Banús émettra un certificat servant de justificatif de paiement de celle-ci, pour vos éventuels déplacements vers d'autres ports du territoire espagnol.

Dans le cas des embarcations faisant escale à Puerto Banús, le montant correspondant à la taxe T-O sera encaissé au moment de l'entrée de votre embarcation dans le port, en fonction des barèmes réglementaires (tableau défini dans le paragraphe précédent).

Si vous avez effectué le paiement de cette taxe dans un autre port du territoire



PUERTO BANÚS
Marbella 1970

espagnol, vous devrez nous présenter le justificatif correspondant émis par votre port de base dans le but d'éviter les doubles paiements

CONSULTATIONS OU INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
clientes@puertojosebanus.es 952 909 800